

Vos élus FO Auchan UES d'exploitation étaient réunis ce jour en CCE extraordinaire.

A l'unanimité de ses membres, le CCE a déclenché une procédure de droit d'alerte. Une réunion extraordinaire devra se tenir prochainement.



Une déclaration FO a été faite . Elle est jointe à cette communication.

Concernant le projet de restructuration et de compression des effectifs au sein de l'UES d'exploitation : pour les 21 sites impactés par une cession ou une fermeture, une expertise économique et sociale a été également votée à l'unanimité des membres du CCE.

le Plan de Sauvegarde de l'Emploi, (PSE) n'a pas fait l'objet d'une consultation puisqu'à ce jour, les négociations de ses mesures n'ont pas encore été négociées. Aussi aucun avis n'a été recueilli.



Le 3<sup>ème</sup> point était une information relative à la mise en place du BES Il se déroulera du 21 mai au 11 juin. Les élus FO ont rappelé, qu'il devait s'effectuer sans contrainte, pendant le temps de travail, et en toute liberté de réponse. D'autre part, et suite à la question concernant l'anonymat, la Direction a apporté une réponse de confirmation.

De même FO a rappelé que tous les salariés étaient concernés, y compris ceux touchés par la restructuration.

Le dernier point abordé : information / consultation sur le projet « Diamant Client » Diamant Client devient l'outil unique de gestion de la relation client pour tous les formats.

Si ce dernier n'est pas prévu pour les 21 sites, FO a insisté sur le fait, que les formations à l'utilisation de cet outil, doivent être dispensées aux salariés de ces sites afin d'offrir des possibilités de reclassement sur d'éventuels postes.

L'avis des élus FO sur le projet : le projet étant déjà en phase de déploiement, FO ne peut émettre un avis motivé sur cette consultation.



## **Déclaration FO** **CCE du 15 mai 2019**

Avec respect, courage et humanité,

Nous respectons cette institution, elle traduit notre engagement envers tous nos collègues, ainsi nous ne tolérons plus d'apprendre par voie de presse les projets relatifs à la restructuration d'Auchan et nous vous demandons le respect envers vos salariés et le droit du travail à travers cette institution, le CCE.

Nous demandons que, conformément à la loi Rebsamen, le PV du CCE soit remis au plus tard 15 jours, après la séance plénière. Et de plus, en tous les cas, avant la prochaine réunion. Nous rappelons que le délai est ramené à 3 jours en cas de PSE.

Il devient impératif aussi que l'ordre du jour ainsi que les documents relatifs à la réunion soient envoyés suffisamment en amont afin que l'ensemble des élus puisse les étudier. Il devient très urgent aussi, que la BDES soit mise à jour et disponible pour tous les membres du CCE.

Nous exigeons des réponses précises à toutes nos questions, et notamment celles restées en suspens concernant l'identification des différents foyers de perte, d'après vos dires une centaine de sites. Combien d'entre eux seront-ils en vente, en fermeture, en franchise ou location gérance ?

Il en va de même pour l'avenir du non-alimentaire, l'arrivée des corners, et autres incertitudes des caisses et des SAV dont la presse se fait l'écho semaine après semaine.

Si la séparation de 21 sites vous paraît être une preuve de lucidité et de courage, aux yeux des salariés elle est vécue comme un abandon. Ce ne sont pas des postes supprimés, ce sont des femmes, des hommes, et leurs familles qui sont touchés. Ce ne sont pas des chiffres mais des humains, traitons-les comme tels.

Les mesures d'accompagnement envers ces salariés devront être à la hauteur de leur investissement durant leur vie professionnelle chez Auchan. La confiance envers l'entreprise et ses dirigeants n'existe plus, Nous attendons aussi de leur part, qu'ils apportent des éléments de réponse aux attentes de tous les salariés ARF et notamment en terme de motivation, de conditions de travail et de rémunération. Il faut stopper l'hémorragie.

Nous rappelons que lors du CCE du 26 mars, FO demandait un droit d'alerte économique et social, non suivi par les autres organisations syndicales. Malheureusement, à ce jour cette demande est encore plus d'actualité.

**LE DROIT AU RESPECT, LE RESPECT DE VOS DROITS**